

Manuel de Subventions Voice au Mali

Version Mars 2018



Table des matières

1. Une note de	3
2. Quels types de subventions seront octroyées ?	4
3. Comment faire une demande ?	5
4. Comment votre demande sera-t-elle évaluée ?.....	9
5. Si votre demande n'est pas acceptée.....	16
6. Après l'octroi de la subvention.....	17
7. La politique sur la mauvaise gestion et la corruption.....	20



1. Une note de.....

"Nous nous engageons, » dit l'ONU, dans son manifeste sur les objectifs de développement durable, « à ne laisser personne pour compte [dans la lutte pour l'éradication de la pauvreté et l'inégalité]. » En outre, les personnes les plus marginalisées seront notre priorité : « Nous nous efforcerons, » s'engage l'ONU, « à atteindre les personnes les plus en retard d'abord. »¹

C'est dans ce contexte que le Ministère des affaires étrangères néerlandais (« le ministère ») a conçu un fonds spécial, dénommé Voice, avec pour objectif de soutenir les groupes les plus marginalisés et discriminés dans leurs efforts d'exercer une influence en accédant aux services sociaux et de production ainsi qu'à une participation citoyenne. Voice constitue un pilier intégral du cadre de politique **Dialogue and Dissent** (le Dialogue et la Dissidence) du Ministère ² visant à renforcer la capacité de lobbying et de plaider des organisations de la société civile dans les pays à faible et moyen revenu afin de permettre leur participation au processus de développement. Au niveau mondial, Voice cible cinq groupes, même si cela dépend de l'analyse contextuelle du pays pour définir quels groupes seront concernés dans chaque pays où Voice est mis en œuvre³:



Les personnes en situation de handicap ;



Les minorités sexuelles (LGBTI);



Les femmes en risque d'exploitation, d'abus et/ou violence ;



Les groupes vulnérables et discriminés du fait de l'âge notamment les jeunes et personnes âgées;



Les peuples indigènes et minorités ethniques.

Ces groupes sont souvent les plus difficiles à atteindre. Par conséquent, des approches novatrices sont essentielles pour renforcer leurs capacités de lobbying, de plaider, et d'autonomisation. Un processus de **lien et apprentissage** favorise le partage des leçons apprises et offre un cadre pour un apprentissage mutuel et l'autonomisation des groupes les plus marginalisés et discriminés. Au départ Voice est un programme de cinq ans, pour lequel un total de 50 millions Euro est disponible pour les coûts liés au programme, aux subventions, à la gestion - et au lien et l'apprentissage. Ceci comprend un total de 35 millions Euro disponibles pour les subventions, le fonds Voice 2016-2020.

La presque totalité des informations est disponible via www.voice.global/fr/mali y compris tous les Appels à Propositions ainsi que les informations essentielles concernant les partenaires et les bénéficiaires

¹ <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld>

² <https://www.government.nl/binaries/government/documents/parliamentary-documents/2015/07/01/voice-the-accountability-fund-and-the-participation-of-civil-society-organisations-in-theme-based-calls-for-proposals/letter-to-parliament-on-voice.pdf>

³ Les pays de mise en œuvre de Voice sont : Mali, Niger, Nigéria, Kenya, Tanzanie, Ouganda, Indonésie, Philippines, Laos et Cambodge.



Ce manuel de subventions est destiné aux partenaires (potentiels) pour les aider à décider comment faire une demande de subvention et quels sont les exigences en termes de rapportage. A l'instar de tous les documents Voice, le présent manuel est un document « évolutif » ; donc si vous avez des commentaires sur comment Voice peut améliorer sa stratégie de subventions, merci de les faire parvenir via mali@voice.global

Nous vous remercions pour votre accompagnement le long de ce voyage passionnant !

La famille Voice

2. Quels types de subventions seront octroyées ?

Le mécanisme de subvention Voice vise à soutenir des groupes informels ainsi que les organisations et réseaux officiels et enregistrées, même si l'organisation doit être légalement enregistrées ou reconnues et doit avoir un compte bancaire en son propre nom. Les types de subvention sont les suivants :



Subventions d'Autonomisation : Cible des groupes et organisations (informels) pour faire prendre conscience, développer un leadership transformateur, établir la confiance en soi et bâtir des savoir-faire et lutter contre la stigmatisation des groupes marginalisés et discriminés. De petites subventions avec un délai d'exécution entre 12 et 24 mois, accessibles pour des groupes informels à travers par exemple un partenariat avec des organisations officielles qui servent en tant que 'hôte'. Les subventions pour l'autonomisation sont disponibles de 5,000 Euro à 25,000 Euro.



Subventions d'Influence : Cible les organisations et réseaux en vue de renforcer leurs capacités d'influence, de lobbying et plaidoyer et d'amplifier la voix des groupes marginalisés et discriminés. Cibler des organisations et réseaux pour renforcer leurs capacités de faire de lobbying et de plaidoyer et de donner de la voix aux groupes marginalisés et discriminés. Le délai d'exécution est entre 18 et 36 mois. Les subventions d'influence qui sont spécifiques au niveau national sont disponibles de 25 000 Euro à 200 000 Euro.



Subvention d'Innovation et Apprentissage : cible des groupes et organisations afin de tester et mettre à échelle de nouvelles approches en mettant l'accent sur les innovations axées sur les êtres humains qui sont spécifiques adaptés au contexte de l'échelle. Le délai d'exécution est entre 12 et 24 mois. Les subventions dites innovation et apprentissage sont disponibles de 5 000 Euro à 200 000 Euro pour une période entre 12 et 24 mois et accessibles à travers un Appel à Proposition national



Subvention d'Opportunité Soudaine : Invite les organisations en réseau ou consortium, pour entreprendre une action collective afin de répondre à des opportunités inattendues pour faire face à une menace quelconque de réduction de l'environnement propice de la société civile ou une situation qui peut avoir un impact négatif sur un ou plusieurs groupes cibles/un ou plusieurs des thèmes d'impact. Ceci pourrait se matérialiser par l'influence sur les politiques. C'est une opportunité pour faire du plaidoyer stratégique et la mobilisation de tous les acteurs de la société civile / une action collective qui peut conduire à des changements dans les décisions juridiques, les politiques et les lois, un changement de comportement et des pratiques du public pour contester la discrimination, confronter l'injustice afin de promouvoir l'égalité et l'accès aux opportunités pour une amélioration du



bien-être social. Les subventions répondant à une opportunité soudaine sont disponibles sur une base continue, principalement au niveau national. Les interventions possibles nécessiteraient : une action non-violente, une participation active des défenseurs des droits de l'homme, des institutions privées, des entreprises, des leaders religieux, des ONG et ou des intellectuels intéressés qui recherchent collectivement la promotion et la protection des droits civils et politiques ainsi que la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels des groupes visés par Voice.

Ce type de subvention est disponible entre 5 000 Euro à 200 000 Euro pour une période de 6 à 12 mois.

Pour chaque modalité de subvention, il y a différentes approches liées aux demandes, l'évaluation des subventions et le rapportage. Les subventions dites d'autonomisation ainsi que d'autres petites subventions conçues pour répondre aux opportunités inattendues seront plus souples avec moins d'exigences. Les subventions dites d'influence et d'Innovation et Apprentissage contiendront plus d'exigences pour atténuer les risques et accroître la redevabilité.

Voice se démarque des autres programmes de subventions à travers une demande de subvention et un processus de rapportage adaptés aux groupes cibles et aux types de subventions qui sont accessibles, faciles à utiliser et innovants.

3. Comment faire une demande ?

Etapes	Travail demandé	Activités
<i>Etape 1</i>	Préparation des appels à proposition	Sur la base de l'analyse du contexte du pays en question et les partenaires existent, Voice au Mali - fournira des lignes directrices pour les thématiques que l'appel à proposition doit couvrir. Ce processus sera répété sur une base annuelle pour chaque appel à proposition ultérieur. Un outil de PowerBi est aussi utilisé pour analyser les résultats des demandes en ligne par Smartsheets.
<i>Etape 2</i>	Appels à proposition	Faire circuler l'appel à proposition approuvé (au moins 6 semaines pour permettre aux soumissionnaires de réagir) par www.voice.global/fr/mali Les activités de sensibilisation et communication seront mises en œuvre pour atteindre les groupes cibles. Ces activités sont annoncées par le site web et par notre page Facebook : www.facebook.com/voice.global.online
<i>Etape 3</i>	Appui	Le processus de demande doit être considéré comme une exercice de renforcement des capacités et les organisations doivent recevoir un feedback utile après évaluation de la demande. Le bureau pays d'Oxfam organisent des sessions d'information sur la procédure de l'appel à proposition en utilisant un environnement créatif.



<i>Etape 4</i>	Pré sélection	Voice est conçu comme un programme concurrentiel de demande de subventions. Donc, pour qu'une organisation reçoive un financement, elle doit faire une demande qui sera examinée selon une méthode d'évaluation ouverte et transparente. Voice pré-sélectionnera les demandes sur la base de critères d'éligibilité et d'exigences (six semaines pour la sélection avec extension selon le nombre de demandes reçues). Indépendamment de la pré sélection sur la base de l'éligibilité, il sera procédé à une évaluation préliminaire des capacités de l'organisation soumissionnaire. Des visites de site pourraient être menées dans ce cadre pour s'assurer que les demandeurs utilisent un protocole minimum en matière de gouvernance et de comptabilité et/ou de revue de programmes existants.
<i>Etape 5</i>	Sélection	Une fois la sélection terminée, les recommandations relatives à l'octroi de subventions et au renforcement des capacités seront soumises au bureau pays/régional (ou à l'équipe de Coordination basée à la Haye pour ce qui concerne les demandes de subvention multi-pays) pour approbation. Chaque demande présélectionnée sera évaluée et classée selon les critères de sélection ci-dessous.
<i>Etape 6</i>	Accords	Une fois le projet finalisé, Voice lancera un Accord de Subvention à l'intention des organisations retenues. Cet Accord s'appliquera pour la période de temps nécessaire pour réaliser le projet. Le chronogramme des activités et le budget approuvés seront parties intégrantes de l'Accord de Subvention. L'Accord présentera un aperçu des exigences au titre de la subvention et des autres conditions.

Quand est-ce que votre organisation peut introduire une demande?

Les appels à proposition seront publiés au moins chaque année via www.voice.global/fr/mali et www.facebook.com/voice.global.online. Les demandes de subventions d'Influence doivent être soumises conformément aux échéances publiées dans l'appel à proposition correspondant. Les demandes de subventions dites d'Autonomisation, d'Innovation et Apprentissage et celles dites d'Opportunité Soudaine seront acceptées sur une base continue selon un Appel à Proposition spécifique.

Suite au lancement de Voice au Mali en Janvier 2017, quatre Appels à Proposition ont été ouverts. Par rapport à la subvention d'Influence qui a été clôturé en Mars 2017 quatre partenaires sont retenus. Trois pour la subvention d'Autonomisation dont le délai de clôture était fixé au 20 juin et trois pour l'Innovation et Apprentissage. Veuillez regarder <https://www.voice.global/fr/partenaires/>.



En 2018 Voice ouvre les subventions ci-après :

Type de subvention	Date limite / cycle de revue	Réponse avant
Subvention d'Autonomisation	Vous pouvez soumettre sur une base continue mais il y a deux cycles de revue par an : En 2018 Premier cycle : 15 Décembre 2017 au 5 Mars 2018 Deuxième cycle : 15 aout au 30 septembre 2018	Pour les propositions reçues avant 5 Mars 23.59 heure, vous aurez une réponse au plutard le 15 avril 2018 Pour les propositions reçues avant le 30 septembre 2018 23.59 heure, vous aurez une réponse au plutard le 15 novembre 2018
Subvention d'Opportunité Soudaine	Vous pouvez soumettre sur une base continue à tout moment. Veuillez contacter mali@voice.global et le site www.voice.global/fr/mali	4 semaines après le reçu de votre note conceptuelle
Subvention d'Influence	Un lancement par an En 2018 : Lancement le 2 avril avec un date limite de 30 Mai 2018, 23.59H	Pour les propositions reçues avant la date limite, vous aurez une réponse au plus tard le 15 juillet 2018
Subvention Innovation et Apprentissage	Vous pouvez soumettre sur une base continue mais il y a deux cycles de revue par an : En 2018 Premier cycle : 2 avril 2018 au 30 mai 2018 Deuxième cycle : 15 aout au 30 septembre 2018	Pour les propositions reçues avant 30 mai 23.59 heure, vous aurez une réponse au plutard le 15 juillet 2018 Pour les propositions reçues avant le 30 septembre 2018 23.59 heure, vous aurez une réponse au plutard le 15 novembre 2018



terminée, nous vous enverrons un courrier électronique pour vous informer si votre candidature a réussi. En attendant le volume des demandes auxquelles nous nous efforçons de fournir des commentaires détaillés sur notre proposition en matière de transparence et de renforcement des capacités.

Et si vous avez des questions par rapport au processus ?

Les questions relatives à une subvention Voice peuvent être soumises par courrier électronique ou lors de séances de consultation. Les questions seront rendues anonymes et publiées avec des réponses appropriées sur internet. Des questions peuvent être soumises par email à : mali@voice.global. Les réponses seront actualisées sur le [site Web](#) sur une base régulière. Les réunions consultatives se tiendront dans tous les pays où Voice est mis en œuvre. L'heure et le lieu seront également affichés sur le site www.voice.global/fr/mali et sur www.facebook.com/voice.global.online.

Quand est-ce qu'une décision sera prise ?

Si vous postulez pour une subvention dite d'opportunité soudaine, Voice donnera une réponse à votre demande dans les quatre semaines suivant la réception de votre demande.

Si vous postulez pour une subvention d'Influence, vous devez faire votre demande avant la date limite qui se trouve dans l'appel à propositions ; Voice examinera toutes les demandes reçues et prendra une décision de financement dans un délai maximum de six semaines.

Voice passera en revue toutes les autres demandes (Autonomisation, Innovation & Apprentissage) reçues au fur et à mesure tous les six mois et en lien avec le délai publié sur le site internet de Voice.

Que comporte une bonne demande?

Les facteurs ci-après sont constitutifs d'un guide d'information pour des organisations potentielles pour savoir si oui ou non leurs dossiers portent sur des problématiques pertinentes et envisageables de façon vraisemblable :

- Les activités accompagnent et complètent "les thèmes d'impact Voice et les groupes cibles.
- Les approches en communication et mobilisation qui contribuent à faire prendre conscience, à influencer les perceptions, la coopération et la collaboration.
- Une manifestation des liens et/ou de la coordination avec des organisations pertinentes, les communautés et le gouvernement.
- La promotion et la participation des femmes à tous les niveaux de mise en œuvre des activités.
- Une démonstration que les avantages générés par le projet seront honnêtement et largement partagés.
- Les activités qui comportent des avantages à long terme pour les concitoyens et/ou personnes marginalisées et discriminées.
- Une démonstration du savoir-faire et de l'expérience au niveau communautaire/société civile/secteur et zone géographique.
- Une démonstration du savoir-faire en matière de gestion de projet et d'utilisation des fonds.
- Une promotion des procédures inclusives et de redevabilité transparente.



- Les co-contributions proposées par l'organisation et/ou les groupes cibles de Voice, c'est-à-dire la main d'œuvre, les bureaux, le matériel et les fonds.

Facteurs d'échec :

- La demande ne remplit pas les critères.
- La demande ne respecte pas le format Voice ou alors des questions clés restent sans réponses.
- Les activités comportant des coûts administratifs élevés et l'acquisition d'actifs.
- Coûts de transport.
- En général, achat de véhicules, de terres ou de bâtiments.
- Manque de détail des coûts compétitifs et frais pour la préparation des demandes – autrement que pour des fonds de démarrage.
- Financement pour des services commerciaux, d'investissement ou autres activités commerciales.
- Trop de focus sur la formation du personnel.

Lien et Apprentissage

La composante Lien et Apprentissage offre une occasion extraordinaire d'associer d'autres acteurs clés et d'apprendre ensemble. Voice promut et soutient le processus de lien et apprentissage au long de chaque étape du programme, y compris dans les subventions elles-mêmes. Tous les bénéficiaires sont encouragés à inclure des activités de lien et d'apprentissage dans leur proposition et dans leurs méthodes de travail. Par conséquent, Voice vous invite à :

- Prévoir la participation des groupes cibles et des principales parties prenantes dans toutes les phases de prise de décision du projet
- Développer un programme de changement pour le projet en particulier et si possible pour votre organisation en général
- Développer votre propre programme d'apprentissage ou thèmes d'apprentissage
- Rejoindre l'une des communautés de pratique qui travaillera sur les questions d'apprentissage
- Proposer des approches novatrices ou des solutions qui peuvent être testées et en cas de réussite, être transposés
- Documenter toutes les activités d'apprentissage au sein de votre projet
- S'engager dans la collecte de récits du changement dans le cadre du suivi et l'évaluation du projet à s'engager activement avec d'autres bénéficiaires de subvention et l'équipe de Voice pour surmonter les défis et tirer les enseignements des réussites, mais au-delà, des « échecs » et des défis.

4. Comment votre demande sera-t-elle évaluée ?

Voice utilise un processus d'évaluation à trois étapes.

1. Critère de seuil: les normes minimum que toute demande doit remplir. Si une demande ne remplit pas tous les critères de seuil, elle sera rejetée.



2. Critère lié à la qualité de la proposition de projet (informations sur le projet).
3. Critère lié à la qualité de l'organisation soumissionnaire ou chef de file du consortium (informations sur la structure organisationnelle).

Pour les petits montants (subventions pour l'autonomisation jusqu'à 25,000€) une version plus allégée/adaptée de ces types de critères s'appliquera.

Etape 1 : Critère de seuil

Les critères de seuil sont des normes minimum que toute demande de subvention Voice. Ces critères comprennent :

- a. Les demandes peuvent être envoyées par des organisations inscrites au enregistrees localement au Mali et ayant un compte bancaire en son nom propre.
- b. Le projet devra traiter d'un ou de plusieurs thèmes d'impact :
 - Améliorer l'accès aux ressources (de production) (finance, terres et eau) et emploi en particulier
 - Améliorer l'accès aux services sociaux, santé et éducation
 - Favoriser un environnement favorable pour une participation citoyenne.
- c. Le projet profitera à au moins un ou plusieurs des groupes cibles ci-après ?
 - Les personnes en situation de handicap
 - Les minorités sexuelles
 - Les femmes en risque d'exploitation, d'abus et/ou violence
 - Les groupes vulnérables et victimes de discrimination du fait de leur âge notamment les jeunes et les personnes âgées
 - Les peuples indigènes et minorités ethniques.
- d. Le projet se focalisera sur le Mali.
- e. Puisqu'une opportunité soudaine ou menace ne peut être exclusivement influencée par une organisation ou entité, les demandes relatives à une opportunité soudaine doivent inclure des actions collectives.
- f. L'organisation ou le chef de file (si la demande est faite par un consortium) est un organisme de la société civile à but non lucratif ou, une entreprise sociale, ou une organisation à base communautaire inscrite, reconnue au enregistree avec un compte bancaire opérationnel.
- g. L'organisation soumissionnaire (ou un membre du consortium si la demande est faite par un consortium) doit être basée au Mali.
- h. L'organisation soumissionnaire (ou un membre du consortium si la demande est faite par un consortium) doit être opérationnelle au Mali.
- i. L'organisation (ainsi que les co-soumissionnaires, si la demande est faite en consortium) est une structure ayant des valeurs fondamentales similaires aux objectifs de Voice, appliquant un traitement équitable et des droits humains égaux à toutes les personnes humaines sans distinction



de genre, race, couleur de la peau, nationalité ou ethnie, croyance religieuse, situation de handicap, orientation sexuelle, classe sociale ou âge.

- j. L'organisation, le chef de file et/ou le co-soumissionnaire n'est pas un (Consortium ou une Alliance) partenaire du Ministère néerlandais des affaires étrangères, chargé du commerce extérieur et de la coopération dans le cadre de la politique "Dialogue et Dissidence".
- k. L'organisation ou le chef de file travaille de façon substantielle avec les groupes plus marginalisés et groupes victimes de discrimination (en particulier les groupes cibles de Voice) pour renforcer leur capacité à plaider ou à défendre leurs intérêts/à faire entendre leurs voix. Pour les organisations avec des objectifs plus ambitieux, il est également possible de démontrer cela à travers leur bilan.
- l. A l'exception des subventions dites d'autonomisation et d'innovation et apprentissage, l'organisation doit démontrer qu'à la date du 1er janvier 2018, les subventions octroyées par Voice ne représentent pas plus de 50% du revenu total de l'organisation soumissionnaire. L'organisation pourra démontrer cela en se basant sur le revenu de l'année 2016-2017 et/ou des prêts et subventions négociées pour les années à venir. Si l'organisation représente le chef de file, ce critère s'applique à l'ensemble du consortium. En conséquence, si une organisation génère plus de 50 % à partir de ses revenus annuels issus de prêts attribués par Voice, cela peut être compensé par une autre partie organisation membre du consortium.
- m. Une demande de subvention doit servir à financer une des modalités suivantes et doit s'inscrire dans le seuil de financement ainsi que la durée correspondants :

Modalité Subvention	Montant Minimum	Montant Maximum	Délai Minimum - Maximum
Autonomisation	5,000€	25,000€	12-24 mois
Influence	25,000€	200,000€ (un seul pays) 500,000€ (multi pays)	18-36 mois
Innovation & Apprentissage	5,000€	200,000€	12-24 mois
Opportunité Soudaine	5,000€	200,000€	6-12 mois

- n. La subvention proposée ne peut pas financer des activités menées par le passé.
- o. La subvention proposée ne concerne pas le financement de services commerciaux, d'investissements ou autres activités commerciales.



Etape 2 : Informations sur le projet

Si la qualité du projet n'est pas à hauteur de souhait, la demande ne sera pas traitée. Les informations sur le projet permettent d'évaluer la qualité du projet sur la base des critères qualitatifs ci-après avec des critères spécifiques en fonction de chaque type de subvention :

Critères Généraux

1. *Analyse du Contexte* : la façon dont la proposition, spécifiquement le problème posé et l'objectif reflètent les résultats de l'analyse du contexte.
2. *Analyse des réussites du projet*
 - La façon dont le projet fait une description des résultats, des activités proposées, en établissant un lien assez clair entre les résultats à réaliser et les ressources qui sont nécessaires.
 - Les risques, le suivi, et mesures correctives : Gestion satisfaisante des risques en vigueur.
3. *Valeur-prix* : Le degré auquel le projet utilisera efficacement les ressources pour réaliser les activités et atteindre les résultats.

Subventions d'Autonomisation

En plus des critères généraux, les subventions dites d'autonomisation seront évaluées selon les critères ci-après :

1. *Représentation des Groupes Cibles* : Le degré selon lequel le projet et l'organisation implique, représente, met en œuvre le leadership, redonne confiance et renforce les capacités du groupe cible.

Subventions d'Influence

En plus des critères généraux, les subventions dites d'influence seront évaluées selon les critères ci-après :

1. *Représentation des Groupes Cibles* : Le degré selon lequel le projet et l'organisation implique, représente, donne de la voix, et aide le(s) groupe(s) cible(s) à avoir de l'influence.
2. *Plaidoyer et Lobbying* : Le degré selon lequel le projet accompagne les bénéficiaires clés à avoir une influence sur les parties prenantes dans la mise en œuvre des procédures et politiques dans le but de créer de nouvelles connections et de nouveaux partenariats.

Subventions d'Innovation et Apprentissage

En plus des critères généraux, les subventions dites Innovation et Apprentissage seront évaluées selon les critères ci-après :

1. *Représentation des Groupes Cibles* : Le degré selon lequel le projet implique les groupes cibles de Voice.
2. *Innovation et mise à échelle* : Le degré selon lequel une idée est innovante, selon le contexte, et cette idée conduit à l'autonomisation et la promotion d'un ou plusieurs groupes cibles Voice.



Cela comprend une analyse des capacités des organisations soumissionnaires à pouvoir mettre en œuvre, mettre à échelle et rendre durables leurs activités.

Subventions d'Opportunité Soudaine

3. *Représentation des Groupes Cibles* : Le degré selon lequel le projet implique les groupes cibles de Voice.
2. *Opportunités de rencontres* : Le degré selon lequel le projet et/ou l'organisation implique, représente, met en œuvre le leadership, redonne confiance et renforce les capacités d'un ou de plusieurs groupes cibles.

Etape 3: Examen de l'organisation

Pour que les organisations puissent bénéficier d'une subvention Voice, l'examen organisationnel doit être satisfaisante en termes de qualité. Le contrôle organisationnel doit être complété de façon satisfaisante dans son intégralité. Les imperfections constatées lors de la vérification seront partagées avec le soumissionnaire afin d'élaborer un plan de développement de capacité qui peut être financé dans le cadre de la subvention Voice. Les organisations qui sont classées à haut risque à la suite de la vérification ne sont pas éligibles pour être financées.

L'examen organisationnel consistera à examiner les éléments suivants : gouvernance et intégrité, gestion financière et passation des marchés, ressources humaines et programme et gestion de projet. La portée de l'examen organisationnel est fonction du type de subvention demandée.

Les organisations doivent être ouvertes et motivées pour apprendre et manifester un intérêt concernant les principes clés de Voice. Les réponses à leur auto-évaluation pourraient être discutées. L'équipe pays Voice pourrait comparer l'évaluation de l'organisation en fonction de leurs impressions et proposer au besoin un renforcement des capacités nécessaire qui devra être inclus dans la subvention.

Le processus d'examen est une opportunité pour promouvoir l'inclusion des éléments du lien et de l'apprentissage dans les propositions de subvention. Si nécessaire, l'équipe pays Voice peut organiser une session de chasse aux idées (*brainstorm*) avec plusieurs bénéficiaires à dégager des secteurs d'activités d'intérêt communs et rassembler les gens autour d'un objectif ou thème commun. C'est aussi une occasion pour promouvoir l'inclusion des actions créatives au niveau des propositions.

Subventions d'Autonomisation

Les organisations postulant pour ces types de subventions seront évaluées selon les critères ci-après :

1. Gouvernance et Intégrité

- L'organisation a un objectif clair et agit sur les décisions de façon collective.
- Le degré selon lequel le groupe cible valorise le leadership.

2. Gestion Financière :

- La qualité de la gestion financière et administrative est suffisante pour garantir les paiements et les opérations d'achats.



Subventions d'Influence et d'Opportunité Soudaine (une subvention pays de plus de 25,000 Euro et moins de 200,000 Euro)

En plus des critères d'examen organisationnel pour les soumissionnaires des subventions dites d'autonomisation, les organisations qui postulent pour l'une ou l'autre subvention seront évaluées selon les critères ci-après :

1. Gouvernance et Intégrité

- L'organisation dispose d'un plan stratégique cohérent et réaliste. (examen de la qualité dans la formulation des objectifs, des résultats escomptés et des indicateurs ; explication des choix stratégiques).
- L'organisation rend compte et communique efficacement avec ses constituants primaires / bénéficiaires. L'organisation encourage et soutient les initiatives en matière de formation et de réflexion internes.

2. Passation des marchés et gestion financière

- La qualité de la gestion financière et administrative garantit la redevabilité financière. (Budget, plan de financement, gestion financière, rapport financier).

3. Programme et Gestion de Projet

- L'organisation dispose d'un processus adéquat de suivi et d'évaluation (documentation & collecte de données, implication des acteurs clés, qualité d'analyse et de formation).

4. Ressources Humaines

- L'organisation dispose d'un processus adéquat de suivi et d'évaluation (documentation & collecte de données, implication des acteurs clés, qualité d'analyse et d'apprentissage) et l'utilise dans le cadre de la redevabilité et de la formation.
- Le nombre, la composition et l'expertise du personnel est suffisant compte tenu des objectifs et des programmes de l'organisation.

Subventions Innovation et Apprentissage (au moins 5,000 Euro et 200,000 Euro au maximum pour les appels à proposition par pays et les subventions globales), **Subventions d'Influence** (subvention multi-pays de plus de 200,000 Euro jusqu'à 500,000 Euro) et les subventions dites d'Opportunité Soudaine (au moins 25,000 Euro et au maximum 200,000 Euro pour les subventions globales).

En plus des critères d'évaluation des organisations dans le cadre des demandes de subvention au niveau pays, les subventions dites d'innovation et d'apprentissage ainsi que celles multi pays dites d'influence seront évaluées selon les critères ci-après :



1. *Gouvernance et Intégrité*

- L'organisation dispose d'un plan stratégique cohérent et réaliste. (Analyse du contexte et du problème ; Théorie du changement ; qualité de la formulation des objectifs, des résultats escomptés et des indicateurs ; explication des choix stratégiques),
- L'organisation est capable de mobiliser des ressources financières suffisantes et (le cas échéant) des ressources non matérielles des membres / partisans.
- L'organisation est transparente et responsable en interne. (Relations entre le personnel, direction et Conseil d'administration ; qualité du processus décisionnel)
- L'organisation maintient de bonnes relations institutionnelles avec les intervenants externes et est considérée comme crédible et légitime.
- L'organisation est capable de maintenir une cohérence entre l'ambition, la vision, la stratégie et les opérations. L'équipe de gestion est capable de gérer stratégiquement les pressions externes et les contradictions
- L'organisation a formulé des objectifs en tenant compte de la situation des femmes et des questions relatives à l'égalité genre.

2. *Passation de Marchés et Gestion Financière*

- La qualité de la gestion financière et administrative garantit la redevabilité financière et la transparence. (Budget, plan de financement, gestion financière, rapport financier).
- L'organisation maintient annuellement un audit comptable.

3. *Programme Gestion de Projet*

- L'organisation dispose d'un processus adéquat de suivi et d'évaluation (documentation & collecte de données, implication des acteurs clés, qualité d'analyse et d'apprentissage) et l'utilise dans le cadre de la redevabilité et de la formation.
- L'organisation répond aux tendances et changements du contexte et utilise des stratégies et des connaissances adaptées au moment.

5. Si votre demande n'est pas acceptée

Vous recevrez une notification écrite, si votre organisation n'est pas approuvée pour financement. Nous vous encourageons à contacter les équipes pays de Voice pour organiser des discussions autour de votre demande. Souvent, ce processus de rétroaction peut aider un soumissionnaire dont la demande a échoué à identifier les faiblesses dans sa demande, repenser sa proposition et, éventuellement, présenter une nouvelle demande pour le prochain appel à propositions.



6. Après l'octroi d'une subvention

Que se passe-t-il si mon organisation est approuvée pour financement ?

Voice vous invitera à discuter et à finaliser le projet. Cela donnera l'occasion d'examiner toutes les modifications éventuellement intervenues depuis la rédaction de la demande. Ceci offre une occasion pour Voice et votre organisation d'examiner les risques du projet et de faire de petites révisions au niveau des activités, du chronogramme d'exécution et des résultats attendus selon les besoins. A travers l'examen de la demande, Voice peut aussi avoir des questions ou des préoccupations que nous demanderons à votre organisation d'examiner et d'étudier.

L'Accord de Subvention

Une fois que le projet est finalisé, Voice conclura un accord de subvention avec votre organisation. L'accord de subvention est basé sur l'autorité dont dispose le Ministère néerlandais des affaires étrangères.

Les accords de subvention seront conclus avec les organisations sur la base de propositions bien définies et détaillées. L'accord de subvention s'appliquera pour la période de temps nécessaire pour parachever la projet/recherche. Le calendrier et le budget approuvés seront partie intégrante de l'accord de subvention.

L'accord de subvention expliquera les exigences au titre de la subvention et les autres conditions que votre organisation devra respecter. L'accord de subvention couvrira entre autres les principes de fonctionnement, les modalités de versement des fonds qui peuvent être en tranches. Vous produira une copie de l'accord de subvention. La personne disposant du pouvoir de signature dans votre organisation devra signer l'accord de subvention avant de procéder à des arrangements de gestion financière. Les projets approuvés pour financement devront normalement commencer dans le mois suivant la signature de l'accord de subvention (exécution).

Une évaluation de la capacité organisationnelle est conclue avec les bénéficiaires, et un plan d'amélioration des capacités des bénéficiaires peut être incorporé dans l'accord final de subvention. L'accord de subvention s'appliquera pour la période de temps nécessaire pour exécuter les activités. Un chronogramme et une projection financière seront partie intégrante de l'accord. Les accords relatifs au renforcement des capacités peuvent être mis en place et gérés par le Consortium de Voice à la demande du bénéficiaire.

L'assistance générale et technique et le renforcement des capacités en ce qui concerne la gestion de projet, son administration et sa comptabilité, entre autres, constitueront toujours des parties intégrantes de tout accord impliquant Voice.

Comment est-ce que Voice fera le suivi/évaluation de la subvention ?

L'équipe Voice et le personnel suivront l'intégrité et la performance de toutes les subventions approuvées. Voice effectuera des visites sur place, des contrôles financiers et des inspections de conformité sur une base périodique.



Pour tous les projets, il sera demandé aux bénéficiaires de bien tenir des registres financiers et les reçus aux fins d'inspection, selon les besoins. Tous les bénéficiaires seront soumis à un examen périodique, régulier et inopiné de la part de Voice. Les contrôles annuels auront lieu relativement à toutes les subventions de plus de 100 000 €. Les coûts du contrôle doivent être inclus dans le projet de budget. Par ailleurs, un certain nombre d'autres subventions feront l'objet de contrôle et dont la sélection sera basée sur les recommandations de l'équipe Voice dans le pays.

Comment est-ce que votre organisation communiquera avec Voice ?

L'équipe pays et la coordination de Voice souhaitent votre réussite. Si votre organisation a des questions ou des préoccupations au sujet de l'accord de subvention ou comment rapporter, n'hésitez pas à nous contacter. Nous serons heureux de répondre à vos questions et vous aider à satisfaire aux exigences en vertu de l'accord de subvention. Votre premier contact sera indiqué dans l'accord de subvention. Nous vous invitons également à communiquer avec nous pour discuter de l'amélioration de votre capacité d'organisation (exploitation, gestion et aspects techniques) ; l'équipe Voice peut aussi avoir quelques suggestions là-dessus.

Si votre organisation n'est pas en mesure de satisfaire aux exigences en vertu de la subvention, vous devez contacter Voice. L'équipe Voice essaiera de travailler avec vous pour trouver des solutions et aider votre organisation à avancer et à apprendre sur la base de vos imperfections. Dans certains cas, en particulier à la suite d'événements qui ne sont pas sous votre contrôle, vous pouvez demander une modification de la subvention. Une demande de Modification de subvention est en cours d'élaboration. Dès que vous pensez que les circonstances peuvent exiger un changement à votre subvention, veuillez vous adresser à votre point focal Voice pour recevoir des conseils avant de soumettre la demande.

Comment se fera le rapportage entre votre organisation et Voice ?

Votre organisation sera invitée à faire rapport à Voice sur la mise en œuvre de votre projet en tant que le jalon et le finances. À cette fin, nous avons développé deux versions différentes pour prendre en compte le progrès réalisé sur les étapes de votre projet: un «jalon plus », pour des périodes de rapportage inférieures à un an (plus susceptibles tous les 6 mois) et à un «jalon plus plus», pour votre rapport de fin du projet. Au minimum, Voice nécessite un rapport semestriel. Vous trouverez ici un bref résumé des informations que nous aimerions capturer avec chaque type de modèle de rapport:

A. Le jalon plus

Dans la version Jalon Plus, nous nous concentrons sur la saisie des informations suivantes :

- Environnement externe : tout changement important se produisant au niveau local, national, régional ou mondial (par exemple : une modification de la législation existante) qui concerne et affecte votre projet et le (s) groupe(s) cible(s).
- Rapportage contre les jalons : les étapes marquées dans la période de rapportage et l'affectation budgétaire à ceux, les jalons prévus pour la prochaine période de rapportage, les modifications apportées aux plans de travail originaux et les raisons qui s'y rapportent.
- Engagement avec les parties-prenantes de votre projet : quel type d'activités utilisez-vous pour vous engager les groupes cibles de votre projet ? Lequel de ces activités avez-vous particulièrement réussi ? Avez-vous rencontré des difficultés pour travailler avec ces groupes ?
- Analyse de risque et stratégies d'atténuation.



- Apprentissage de projet et innovation : qu'avez-vous appris depuis la mise en œuvre de votre projet jusqu'à présent? Comment documentez-vous votre apprentissage ? Si l'apprentissage est documenté en ligne, veuillez énumérer les liens et les sites Web. Quoi vos groupes marginalisés et discriminés (les bénéficiaires de votre projet) font différemment à cause de ce projet? Le rapport de résultats : Est-ce que Voice vous facilite (et / ou d'autres organisations qui travaillent avec vous dans le cadre de ce projet) à utiliser de nouvelles idées et / ou des approches novatrices de votre travail? Si oui, comment?
- Les résultats du projet: les activités, les résultats de cette période et les résultats attendus liés à ceux-ci.
- Vos approches de suivi et d'évaluation et vos liens vers le cadre global de suivi et évaluation de Voice: Quel est l'un des 3 résultats globaux de Voice auquel votre projet contribue?

B. Jalon Plus Plus

Dans la version Jalon Plus Plus, nous nous concentrons sur tous les points ci-dessus, par rapport à la période de rapport pertinente plus:

- Le progrès contre vos questions d'apprentissage: comment avez-vous abordé et avec qui avez-vous travaillé autour de chacun?
- Nous avons décrit certaines questions plus détaillées sur le niveau de résultat liées à l'autonomisation (création d'espaces sécurisés, renforcement de la confiance et des compétences), création d'alliances et instruments d'influence.
- Récits de changement : à la fin de votre projet, nous souhaitons vous demander de penser à raconter un récit qui représente le changement sur un individu ou un groupe auquel votre projet a contribué. La façon dont vous raconterez ce récit est complètement ouvert : elle pourrait être sous forme narrative, audio, vidéo, etc. Nous avons classé les catégories de changements que nous aimerions approfondir, sur le rapport lui-même. Notre responsable mondial de suivi et d'évaluation est à votre disposition pour toute question concernant les histoires.

En général, pour s'assurer que l'apprentissage du processus n'est pas perdu, les partenaires devraient réfléchir sur le parcours d'apprentissage du programme. Sur la base du programme de changement de l'organisation et des questions d'apprentissage, les partenaires seront invités à participer à des événements d'apprentissage locaux ou à des communautés de pratique au niveau nationales et mondiales. Les partenaires contribueront avec leurs expériences de projet à un processus d'apprentissage pour le changement transformationnel basé sur leurs expériences pratiques. Nous proposons également, une réflexion fondée sur un projet. Nous recommandons d'effectuer une évaluation avec l'organisation, le groupe-cible et les parties prenantes sur les défis rencontrés et les stratégies développées pour les surmonter; Sur le processus d'engagement de toutes les parties prenantes. Il peut être utile d'écrire vos réflexions sur le processus, ainsi que sur les résultats et toutes les idées que vous avez concernant la socialisation des produits de connaissances et d'apprentissage et comment ils pourraient être utilisés plus largement dans Voice. L'équipe Voice sera en mesure de vous soutenir et de fournir des conseils.

Le rapport financier dépendra aussi de l'enveloppe et la durée de la subvention et est donc inclus dans l'accord de subvention. Les rapports financiers doivent être rédigés suivant le modèle fourni.



Votre organisation tiendra un compte distinct au titre de la subvention Voice qui comprend toutes les dépenses liées au projet. Sur la base de ce registre vous calculerez les dépenses de projet par ligne budgétaire, merci d'enregistrer dans la colonne appropriée selon le modèle et de calculer dans une colonne séparée combien d'argent il reste pour cette ligne budgétaire ainsi que le pourcentage. Vous pouvez changer les fonds d'une ligne budgétaire à l'autre, mais seulement jusqu'à concurrence de 10 % et pour cela, vous êtes tenus de toujours en informer l'équipe pays Voice. Si vous devez faire des changements allant au-delà de 10 %, vous devrez obtenir l'approbation de l'équipe Voice au préalable.

Des pièces justificatives cf les dépenses effectuées, devront être conservées pendant une période de dix ans après la fin du projet pour une éventuelle vérification. L'équipe pays de Voice et/ou l'équipe de Coordination vous fournira plus d'informations sur ce que vous devrez conserver comme dossiers relatifs aux pièces justificatives.

Les Formulaires

Les formulaires appropriés tels que le formulaire de candidature, le modèle de budget et le modèle d'évaluation varient avec chaque appel à proposition. Les bons formulaires seront mis à disposition en fonction de chaque appel à propositions via www.voice.global/fr/mali

7. Politique sur la mauvaise Gestion et la Corruption

La fraude est décrite comme «l'obtention malhonnête d'un avantage par la tromperie ou par d'autres moyens». Voice a une «tolérance zéro» à toute forme d'activité frauduleuse ou corrompue. Cela signifie que Voice, soutenue par la politique d'Oxfam, ne tolère aucune forme de comportement frauduleux ou corrompu dans ses opérations telles que le paiement de pots-de-vin, les paiements de facilitation ou les commissions «cachées» pour quelque raison que ce soit. Les organisations recevant un soutien financier de Voice doivent avoir des mécanismes en place pour gérer la fraude, y compris la prévention, la détection, les enquêtes et les rapports.

Si vous soupçonnez une irrégularité, veuillez-vous adresser au directeur de pays responsable et / ou au responsable du programme de Voice au niveau mondial, qui se rapportera immédiatement au ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas. Voice et le ministère se réservent le droit de mener des enquêtes sur des cas de fraude présumée. Tous les cas suspects d'irrégularité seront traités et enquêtés de manière confidentielle, rapide et professionnelle.

Le directeur de pays résoudra le problème dans les deux semaines suivant la réception de la plainte. Si le grief n'est pas résolu à temps ou à la satisfaction du plaignant, le gestionnaire du programme entamera une enquête sur le grief. Dans les cas où le gestionnaire de programme ne résout pas le grief de manière satisfaisante, il peut être élevé au Comité de Pilotage qui a le pouvoir, conformément à la décision du Staatscourant du 2 décembre 2016, de prendre des décisions définitives concernant un grief ou une plainte.

Nous vous renvoyons également à la politique de dénonciation disponible via <https://www.voice.global/fr/>



